

Commune de VINASSAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 27 septembre à 18h, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Date remise convocation et affichage
20/09/2022

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane (arrivée à 18h15), AYMAR Patrick, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FRATICOLA Gérard, FOURGOUS Anne Marie (arrivée à 18h30), GARCIA Gérard, GRANAL Gilles, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, LOPEZ Quentin, MATUTANO Céline, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Procurations : FUERTES Victor à ALDEBERT Didier

MITAINE Katia à RESSEGUIER Nadine

FOURGOUS Anne-Marie à BARRAU Sylvie de 18h à 18h30

OURNAC Jean-Louis à GRANAL Gilles

ARTAUD Stéphane à FRATICOLA Gérard de 18h à 18h15

Secrétaire de séance : MATUTANO Céline

**N° 2022-037 Demande de subvention GRAND NARBONNE - Fonds de concours cœur de ville Tranche 2**

Le Maire,

- Présente les travaux d'embellissement du cœur de ville de la tranche 2 :

- Zone de stationnement au stade : 117 556.50€ HT
- Place du monument aux Morts } 155 635.50€ HT
- Rue de la Mairie
- Rue Saint Martin partielle : 122 808€ HT
- Rue du Docteur Augé : 544 539.50€ HT
- Rue du Docteur Ferroul : 191 951€ HT

- Précise que cette opération est la suite de la Tranche 1 sur l'aménagement du centre ancien ; ces travaux sont estimés à :

- Tranche 2 : 1 132 490€ HT
  - Honoraires : 73 649.05€ HT

**TOTAL TRANCHE 2 : 1 206 139.05€ HT**

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les travaux de la tranche 2 d'embellissement du cœur de ville pour 1 206 139.05€ HT, soit 1 447 366.86€ TTC.

- **SOLLICITE** du GRAND NARBONNE au titre des fonds de concours, une subvention de 115 579€ pour financer les travaux de la tranche 2.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures Au registre sont les signatures.

Le Maire

Didier ALDEBERT

